



Procès-Verbal de la réunion du

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2024 à 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 5 février 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Arnaud CHAILLET (pouvoir à Marie-Pierre MAILLOT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. TE 90 : adhésion groupement de commandes pour achat d'énergies :

Délibération n°01/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Monsieur le Maire présente le nouveau contrat de vente direct d'électricité ou de gaz naturel auprès des producteurs, transmis par le syndicat Territoire d'Energies 90. Les 8 Syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté se sont unis pour proposer des achats groupés dont l'intérêt est d'obtenir des tarifs maîtrisés et de bénéficier de services complémentaires.

Considérant que la commune de Montbouton est déjà membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Montbouton

d'adhérer à ce nouveau groupement afin d'assurer la continuité de cette adhésion à compter de janvier 2026.

Le Maire met aux voix cette adhésion qui est approuvée à l'unanimité.

**2. CDG 90 : proposition d'adhésion à la méditation préalable obligatoire (MPO) :
*Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

Désireux de renseignements complémentaires, le conseil municipal décide de reporter ce point à une date ultérieure.

**3. CITEO : proposition de convention de « lutte contre les déchets d'emballage abandonnés »
*Délibération n°02/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

CITEO (entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers) a élaboré une convention type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes les communes ayant en charge le nettoyage des déchets.

Quant à elle, la collectivité assure des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballage ménagers dans l'environnement.

Monsieur le Maire explique cette convention concernant les déchets abandonnés diffus, pour bénéficier du soutien financier à effet rétroactif.

Adopté à l'unanimité

**4. CCST : approbation des rapports annuels Ordures Ménagères et Assainissement :
*Délibération n° 03/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

Monsieur le Maire commente et résume les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que le rapport d'activité des ordures ménagères 2022.

Afin de respecter la réglementation, Monsieur le Maire présente ces rapports aux élus, qui sont **approuvés à l'unanimité**.

**5. ONF : report des travaux en forêt communale 2023
*Délibération n° 04/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

Monsieur le Maire informe du report des travaux forestiers « *fourniture et mise en place de plants avec protections individuelles* » dans la parcelle 1r. Cette dépense (941 € HT) sera donc reportée sur le budget 2024.

Adopté à l'unanimité

6. Modification de la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique :

Délibération n° 05/2024 : rapporteur Monsieur Emmanuel CHAMAGNE

Suite à la demande de réduction du temps de travail d'un agent, et après avis du comité social territorial (CST), il est proposé :

- la fermeture d'adjoint technique territorial à 19,5^{ème}/35 h : approuvé à l'unanimité
- l'ouverture du poste d'adjoint d'animation à 13,6^{ème}/35 h : approuvé à l'unanimité

7. Validation du devis des tables de ping pong :

Délibération n° 06/2024 : rapporteur Madame Vanessa BAPST

Concernant le projet d'installation de deux tables de ping pong extérieures et d'un « agrès fitness », Madame Bapst détaille le devis et son financement.

Ce projet sera financé à 80% par des subventions (Agence Nationale du Sport, Conseil Départemental et Communauté de Communes du Sud Territoire).

Adopté à l'unanimité

8. Informations diverses :

- Rappel : élections européennes le dimanche 9 juin 2024
- Rappel : commission de sécurité samedi 17 février 2024 à 9h30
- Commande d'un nouveau lave-vaisselle et d'un chariot de desserte pour la salle du plateau
- 22 et 23 mars 2024 : auditions organisées par l'école de musique de la CCST à la salle du plateau
- 25 mai 2024 : démonstration de « radball » de l'équipe de Hardt (village jumelé avec Vandoncourt).

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN